

**SOUTENIR
UNE
EQUIPE**

HANDBASKET



Sommaire

Les objectifs	3
Devenir partenaire d'une équipe handibasket , c'est	4
LE PARTENARIAT	5
TAXE D'APPRENTISSAGE 2014	6
RESUME DES DIFFERENTS TYPES DE PARTICIPATIONS AVEC LES AVANTAGES	8
PROJET DES DIFFERENTS BUDGETS	9
BULLETIN DE PARTENARIAT	10
CALENDRIER 2014 - 2015	11





Les objectifs

Notre souhait serait de promouvoir l'équipe handibasket de Lille en la faisant accéder en N1A et la faire rivaliser avec les plus grands de France et d'Europe.

Qu'une ville telle que Lille soit la première en France à promouvoir une équipe handisport en priorité, qu'elle permette aux personnes handicapées de s'épanouir dans ce sport au plus haut niveau, afin d'être considéré comme une discipline sportive à part entière.

D'être médiatisé à sa juste valeur, un match handibasket est aussi passionnant que n'importe quel autre match de sport collectif.

De faire donc les matchs d'ouverture de l'équipe de basket valide pro B de Lille.

Enfin d'intégrer des personnes valides dans nos équipes en N1A et Coupes d'Europe.

Cela se fait déjà en Nationale 3, Nationale 2 et Nationale 1B.

Maintenu en championnat de France National 1B, l'équipe aura à cœur cette année de finir premier et de monter en Nationale 1A.

Engagés également en Coupe de la Commission, les basketteurs du LUC handisport tenteront de remporter la compétition.

Nous sommes toujours ouverts à l'accueil de nouveaux adhérents en loisir, ainsi qu'en compétition.

Notre but est de créer un pôle formation en Handibasket dans le Nord de la France.



Devenir partenaire d'une équipe handibasket, c'est

- Bénéficier d'une promotion de votre image à travers nos différents supports de communication,
- Etre invité aux manifestations sportives que nous organisons,
- Associer votre image au monde du sport.

Pour promouvoir votre entreprise au travers du club, les supports suivants sont à votre disposition:

- ✓ Affichage :
insertion de votre logo sur les maillots de match, maillots d'échauffement et sur les pantalons.
- ✓ Tee shirts :
affichage de votre logo sur les tee-shirts (projet).
- ✓ Publicité :
sur les fauteuils roulants (protège rayons et/ou dossier).
- ✓ Affichage de publicité :
possibilité d'afficher vos supports de communication sous formes d'affiches (distribuées aux commerçants) et banderoles.
- ✓ Programme : insertion de votre logo sur le programme du match qui sera distribué aux spectateurs.
- ✓ Support de communication :
insertion de votre support de communication dans le programme distribué de la même manière que précédemment.
- ✓ Partenariat lors d'un tournoi ou d'une rencontre nationale ou européenne
- ✓ Visibilité: sur les pages de notre site Internet avec lien vers votre site web.
- ✓ Déduction fiscale



LE PARTENARIAT

Les avantages - Déduction fiscale

La Fédération Française Handisport étant reconnue d'utilité publique, les subventions versées sous forme de don sont pour 66 % déductibles de l'impôt sur le revenu (Décret du 17/06/83, journal officiel du 25/06/83).

Dons

Le don est un geste désintéressé, sans contrepartie, fait par un particulier.

Pour les particuliers cela donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

Le régime des dons des particuliers peut être étendu :

- Aux dons prenant la forme d'un abandon exprès de revenus ou de produits
- Aux frais engagés par les bénévoles pour participer à des activités entrant strictement dans le cadre de l'objet de l'association (Frais kilométrique, achats divers (sur présentation des justificatifs),...)

La réduction sur l'impôt de solidarité sur la fortune n'est pas applicable pour les associations reconnues d'intérêt général.

Mécénat

Le mécénat est le terme utilisé pour qualifier les dons des entreprises.

Pour les entreprises cela donne droit à une réduction d'impôt de 60% du montant du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaire, pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés

Une contrepartie en termes de communication peut être admise à hauteur de 25% du montant du don, sans plafonnement (Il doit exister une nette disproportion entre le don et la contrepartie)

Elles se concrétisent par :

- Diffusion de l'image de l'entreprise sur les supports de communication
- Accès privilégié aux manifestations (entrées offerts,...)
- Mises à disposition d'espaces, etc...

Exemple :

Une entreprise fait un don de 1 000€ : elle peut bénéficier de 250€ de contrepartie

Une entreprise fait un don de 10 000€ : elle peut bénéficier de 2 500€ de contrepartie

Pour cette dernière l'ensemble des contreparties (gains fiscaux : 6 000€ + remerciement 2 500€) atteint 85% du montant du don réalisé dans le cadre du mécénat

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25% des sommes indûment mentionnées sur ces documents

**GUIDE DU
CENTRE DE FORMATION DU LILLE UNIVERSITE CLUB**

Lille Université Club (L.U.C.) - 180 av. Gaston Berger - 59000 LILLE

Tél. : 03.20.58.91.95 - Fax. : 03.20.58.91.83

Animation sportive et socio-culturelle

**POUR LE VERSEMENT DE LA
TAXE D'APPRENTISSAGE 2014
sur salaires 2013**

Raison sociale de l'entreprise :

Adresse complète :

..... **Tél. :**

Nombre de salariés au 31/12/2013 : **Code NAF :** **N° Siret :**

CALCUL DU MONTANT TOTAL A VERSER

La Taxe d'Apprentissage est un impôt se montant à 0,50 % des salaires bruts de l'année civile écoulée, représentant la participation des entreprises à la formation professionnelle initiale.

Les entreprises peuvent s'en acquitter par des versements à leur O.C.T.A. au bénéfice des écoles et établissements habilités de leur choix.

* Masse salariale brute 2013
(D.A.D.S. base Sécurité Sociale)

A

* Taxe d'Apprentissage Brute = A x 0,5 %

B

* Déduction possible (Accueil de stagiaires) forfait / jour de présence en entreprise (limitée à 4 % de B)

C

* Taxe d'Apprentissage Nette = B - C

D

* Contribution au développement de l'apprentissage = A x 0,18 %
(Article 1599 quinquies A du Code Général des Impôts (C.G.I.))
Le Collecteur se charge de la reverser au Trésor Public

E

Montant Total à verser au plus tard le 28 FEVRIER 2014 D + E - C =

F €

MODALITE DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

AU PROFIT DU CENTRE DE FORMATION DU LILLE UNIVERSITE CLUB

(Modification : décret du 8 novembre 2005)

POUR LA PART "HORS QUOTA"

Vous demandez à votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (Chambre de Commerce, Groupement Professionnel par exemple) de nous reverser un montant déterminé, indiquez dans la colonne "Nom Ecole" : **LILLE UNIVERSITE CLUB - Département Formation - 180 avenue Gaston Berger - 59000 LILLE** et transmettez-nous un double pour assurer l'inventaire de l'affectation des versements.

Le reçu libératoire, établi en double exemplaire, vous sera adressé par votre O.C.T.A.

Contact

M

.....
Adresse :
.....
.....

ET / OU

MODALITE DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

AU PROFIT DU CENTRE DE FORMATION DU LILLE UNIVERSITE CLUB

(Modification : décret du 8 novembre 2005)

POUR LA PART "QUOTA"

Vous demandez à votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (Chambre de Commerce, Groupement Professionnel par exemple) de nous reverser un montant déterminé, indiquez dans la colonne "Nom Ecole" : **CFA MSA LUC - 180 avenue Gaston Berger - 59000 LILLE** et transmettez-nous un double pour assurer l'inventaire de l'affectation des versements.

Le reçu libératoire, établi en double exemplaire, vous sera adressé par votre O.C.T.A.

Contact

M

.....
Adresse :
.....
.....

RESUME DES DIFFERENTS TYPES DE PARTICIPATIONS AVEC LES AVANTAGES

type d'actions	lieux	coût	détails	mode de facturation	imputation budgétaire possible
sensibilisation (handibasket ou autre)	Lille (salle debeyre ou Montebello)	1 000 €	cout animation et mise à disposition de fauteuils	facture avec sensibilisation en objet	sur la DOETH dans la limite de 10% de la somme = cout nul pour l'entreprise ou sur son budget d'accord d'entreprise
	région NPDC	2 000 €	+ Location minibus + temps animateurs + installations matériels + location de la salle	facture avec sensibilisation en objet	
	National : exemple sur sur 10 sites	25 000 €	+ Location minibus + temps animateurs + installations matériels + location de la salle + Rémunération animateur + frais déplacement et nuité	facture avec sensibilisation en objet	
panneau affichage dans la salle	Montebello	2 000 €	affichage panneau, cout de réalisaiton négocié soit ils le font ou le fait faire	justificatif de versement d'un don (mécénat)	budget sponsoring ou convention partenariale dans le cadre d'un accord d'entreprise
achat petits équipements		N1B : 10 000 € N1A : 15 000 €	achat survêts avec logo...	facture des équipements en direct justificatifs de dons correspondant au montant.	budget sponsoring ou convention partenariale dans le cadre d'un accord d'entreprise
achat fauteuil		15 000 €	projet d'achat de fauteuil pour développer l'accès la pratique pour des public cilbes correspondant aux valeurs de l'entreprise, on peut coupler l'action avec dossier CNDS.	justificatif de versement d'un don (mécénat) ou dossier à monter auprès de la fondation (style décath)	fondation d'entreprise ou dons (défiscalisable à hauteur de 66%)
Partenariat (qui peut reprendre des éléments précédent, on y mets ce que l'on veut)		à définir	versement de la Taxe d'apprentissage au LUC (habilité) et reversement partiel à la section, dans le but d'un partenariat gagnant gagnant.	versement d'une taxe d'apprentissage	Taxe d'apprentissage (fin février)

PROJET DES DIFFERENTS BUDGETS

SECTION : Handisport	prévisionnel 2013_2014	prévisionnel 2014_2015	prévisionnel 2015_2016	prévisionnel 2016- 2017	prévisionnel 2017- 2018	prévisionnel 2015_2014
60 ACHATS						
6037 Variation de stock	1 500,00 €	7 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	1 500,00 €
6063 Achats fournisseurs d'entretien et petit équipement (toutes...)	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
6064 Achats fournisseurs administratifs	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
6068 Achats équipements sportifs (non amortissables < 4 500 €)	1000,00 €	12 000,00 €	20 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	4 000,00 €
6070 Achats d'équipements (pour reventes) joggings	500,00 €	500,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
6071 Achats Buvette						
61 SERVICES EXTERIEURS						
6110 Sous-traitance Générale						
6111 Frais de restauration (Ecole de Sport)	950,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	100,00 €
6112 Frais de blanchissage						
6113 Frais de formations /stages						
613 Locations (minibus et installations)						
615 Entretien et réparation						
616 Primes assurances						
618 Divers (documentation...)	1 300,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS						
6214 Arbitrage	8 800,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	
623 Publicité, Publication, Relations Publiques						
6251 Voyages et déplacements (train et essence) pour démonstrations	17 000,00 €	20 000,00 €	26 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	
	2 500,00 €	1 900,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
6252 Hébergements, restauration	4 300,00 €	5 500,00 €	3 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	
6257 Réceptions (repas équipes adverses si réception)	3 500,00 €	4 500,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
6259 Remboursement frais transports	4 200,00 €	25 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
6260 Frais PTT, Téléphone	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
6270 Frais Bancaires	100,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES						
64 CHARGES DE PERSONNEL						
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
* Affiliations engagements (championnats et coupe de France)	600,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	
* Licences	1 600,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	
* Droits divers (Amendes, tournées, Mutations...)	400,00 €	400,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	
Participation LUC Général	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	
66 CHARGES FINANCIERES						
6611 Intérêts des emprunts						
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES						
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
6811 Dotations aux amortissements	11 500,00 €	10 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	
TOTAL	56 550,00 €	107 000,00 €	138 500,00 €	155 200,00 €	155 200,00 €	63 550,00 €
70 COTISATIONS/PREST. SERVICES/MARCHANDISES						
7060 Cotisations Licences						
7062 Cotisations Stages						
7067 Prestations C.A.F.						
7069 Recettes diverses (à préciser) Participations démonstrations						
706910 Recettes manifestations sportives (brevettes)						
706920 Recettes manifestations non sportives						
7070 Ventes d'équipements sportifs						
74 SUBVENTIONS						
7402 Subventions D.D.S.S.						
7404 Subventions Conseil Général du Nord						
7406 Subventions de la Mairie subvention de fonctionnement plan de développement basket						
7408 Subventions C.N.D.S.						
7409 Subventions diverses (à détailler) LMCU (Lille Métropole Communauté Urbaine)						
7411 Subventions Conseil Régional Nord-P.D.C						
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						
7540 * Membres honoraires et Bienfaiteurs * Dons						
7570 * Quies Part sbrt investissement						
7580 Contributions volontaires (bénévolat valorisé, apports en biens et services)						
76 PRODUITS FINANCIERS						
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS						
791 Indemnité assurance						
7915 SUBVENTIONS VERSEES PAR LE LUC GENERAL pour haut niveau						
TOTAL						

BULLETIN DE PARTENARIAT

A retourner à :

Mr GUIDEZ Romuald - manager La ferme du Clarieux - Route de Lens 62220 CARVIN Tél : 0321404280 E mail : guidez.romu@free.fr	Mme PIREZ Bérengère – présidente 59 rue du maréchal LECLERCQ 59320 HAUTBOURDIN Tel : 0622797136 Email : berengerepirez@hotmail.com
---	--

Société :
Raison Sociale :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :
Tél. :
Fax :
Portable :
E mail(s) :
Personne(s) à contacter :
Fonction(s) :

Notre société désire devenir partenaire de l'émancipation du club handisport.

Par ailleurs, il est possible pour votre société de devenir partenaire privilégié sous forme de mécénat.

Dans ce cas, il suffit de remplir le volet ci-dessous :

De ce fait, notre participation concernera une participation financière à titre de sponsoring deEuros à titre de participation à la couverture des frais de fonctionnement.

Autre possibilité de partenariat : votre entreprise peut apporter une aide matérielle à la création du club handisport sous la forme du don de matériel en vue de le mettre en gain lors de tombola(s). En contre partie de ce partenariat, la création du club handisport s'engage à faire figurer votre entreprise sur l'affiche dédiée, sur site, à l'organisation de cette(ces) tombola(s).



4

CALENDRIER 2014 - 2015

MATCHS ALLER

04/10	18:00	LUC HANDIBASKET	ST AVOLD
11/10	20:00	C. H. FOREZIEN	LUC HANDIBASKET
18/10	16:00	LUC HANDIBASKET	SAINT-OUEN
15/11	18:00	MARSEILLE	LUC HANDIBASKET
29/11	19:00	LUC HANDIBASKET	LE PUY EN VELAY
06/12	18:00	LUC HANDIBASKET	CORBEIL
13/12	18:00	GENNEVILLIERS	LUC HANDIBASKET
10/01	18:00	LUC HANDIBASKET	CAP SAAA
17/01	17:00	DIJON	LUC HANDIBASKET

MATCHS RETOUR

24/01	18:00	ST AVOLD	LUC HANDIBASKET
07/02	18:00	LUC HANDIBASKET	C. H. FOREZIEN
28/02	16:00	SAINT-OUEN	LUC HANDIBASKET
07/03	18:00	LUC HANDIBASKET	MARSEILLE
14/03	19:00	LE PUY EN VELAY	LUC HANDIBASKET
21/03	18:00	CORBEIL	LUC HANDIBASKET
11/04	18:00	LUC HANDIBASKET	GENNEVILLIERS
18/04	18:00	CAP SAAA	LUC HANDIBASKET
25/04	18:00	LUC HANDIBASKET	DIJON

AUTRES MANIFESTATIONS

02/11	1/16° DE FINALE COUPE DE COMMISSION
22/11	1/8° DE FINALE COUPE DE COMMISSION
31/01	1/4 DE FINALE COUPE DE COMMISSION
28/03	1/2 FINALE COUPE DE COMMISSION
24/05	FINALE COUPE DE COMMISSION A GEISPOLSHHEIM
01/05	COUPE DE FRANCE A COUBERTIN
08 AU 10/05	FINALE FOUR DE NATIONALE 1B